



Tribunal canadien du
commerce extérieur

Canadian International
Trade Tribunal

TRIBUNAL CANADIEN
DU COMMERCE
EXTÉRIEUR

Marchés publics

ORDONNANCE

Dossier n° PR-2019-030

Rapiscan Systems Inc.

c.

Ministère des Travaux publics et
des Services gouvernementaux

*Ordonnance rendue
le lundi 28 octobre 2019*

EU ÉGARD À une plainte déposée par Rapiscan Systems Inc. aux termes du paragraphe 30.11(1) de la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur*, L.R.C. (1985), ch. 47 (4^e suppl.);

ET À LA SUITE D'une décision du Tribunal canadien commerce extérieur d'enquêter sur la plainte aux termes du paragraphe 30.13(1) de la *Loi sur les Tribunal canadien du commerce extérieur*;

ET À LA SUITE DU retrait de la plainte par Rapiscan Systems Inc.

ENTRE**RAPISCAN SYSTEMS INC.****Partie plaignante****ET****LE MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES
GOUVERNEMENTAUX****Institution fédérale****ORDONNANCE**

ATTENDU QUE la plainte susmentionnée a été déposée le 5 septembre 2019 par Rapiscan Systems Inc.;

ET ATTENDU QUE le Tribunal canadien du commerce extérieur a décidé, le 6 septembre 2019, d'enquêter sur la plainte, conformément au paragraphe 30.13(1) de la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur* et au paragraphe 7(1) du *Règlement sur les enquêtes du Tribunal canadien du commerce extérieur sur les marchés publics*;

ET ATTENDU QUE le 22 octobre 2019 Rapiscan Systems Inc. a averti le Tribunal canadien du commerce extérieur qu'elle retirait la plainte au motif qu'elle était parvenue à un règlement avec le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux;

ET ATTENDU QUE le paragraphe 30.13(5) de la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur* prévoit que le Tribunal canadien du commerce extérieur peut mettre fin à l'enquête;

PAR CONSÉQUENT, aux termes du paragraphe 30.13(5) de la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur*, le Tribunal canadien du commerce extérieur, par la présente, met fin à son enquête. Chaque partie assumera ses propres frais en l'espèce.

Serge Fréchette

Serge Fréchette

Membre président